

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 25 mars 2021 à 18 heures

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : BOTTI-ETIEN-FRELET-HADDAD-NOGUES-SEGER-VIALATTE-VINCENT-VIRGILI-  
MM: ALBOUY-BIGOU-DEFORET-DIMILTA-FLEURY-KUMMER-REY-SERIEYS-SOLIVERES-

**Absent excusé et représenté :** M. FABRE.

**Secrétaire de séance :** M. DEFORET.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 11 juin 2020, Monsieur le Maire décide de louer à Madame Chantal TEULIERE, l'appartement n°2 de l'ancien presbytère de Burlats, à compter du 30 décembre 2020 pour une durée de trois ans. La présente location est consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 460 €.

Le bail signé avec l'intéressée mentionnera les conditions particulières.

**Compte administratif 2020**

**1) Budget général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BIGOU, a voté, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b>1 022 387,74 €</b>
Dont : Charges à caractère général	298 453,71 €
Charges de personnel	548 432,13 €
Autres charges gestion courante	129 647,44 €
Charges financières	21 894,09 €
Charges exceptionnelles	4 570,97 €
Opérations d'ordre	19 389,40 €
<b><u>Total des recettes :</u></b>	<b>1 216 478,54 €</b>
Dont : Atténuation de charges	19 614,82 €
Produits des services	81 424,44 €
Impôts et taxes	772 839,01 €
Dotations et participations	297 488,23 €
Autres produits gestion courante	44 162,08 €
Produits financiers	2,48 €
Produits exceptionnels	947,48 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 194 090,80 €

**Section d'investissement**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>437 798,52 €</b>
Opérations réelles	<b>437 798,52 €</b>
Remboursement d'emprunts, caution	113 343,93 €
Frais d'études, concessions, droits similaires, subv. équipt versées	38 432,00 €
Acquisition de terrains, matériels	15 274,51 €
Instal. Matériel et outillage technique	7 023,90 €
Aménagement espaces publics	501,65 €
Extension réseaux divers	1 249,20 €
Changement appareillage EP	3 464,64 €
Aménagement salle polyvalente	54 501,98 €
Requalification entrée village	89 576,51 €
Travaux de voirie 2019	32 586,53 €
Travaux écoles	6 922,80 €
Travaux de voirie 2020	61 820,87 €
Titre participation SPL	12 800 €
Aménagement points de collecte	300,00 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 643 627,54 €, soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 205 829,02 €.

### **Compte de Gestion 2020**

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Affectation du résultat 2020**

Le résultat de la section de fonctionnement auquel est rajouté le report de l'année 2019, soit 566 476 55 € sera affecté de la façon suivante : 354 982,92 € au compte 1068 de la section d'investissement et 211 493,63 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2021.

### **Vote des taux d'imposition :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Cependant, compte-tenu du transfert aux Communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, l'Assemblée délibérante vote un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé pour l'année 2021 et du taux départemental de TFPB de 2020.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de maintenir les taux votés en 2020.

Les taux pour l'année 2021 seront donc de :

- 43.31 % pour la taxe foncière propriétés bâties (13,40 %, inchangé en 2021, correspondant à la part communale auquel s'ajoute le taux départemental de 2020, soit 29.91 %)
- 84,62 % pour la taxe foncière propriétés non bâties

### **Budget Primitif 2021 :**

#### **1) Budget Général**

Il a été examiné au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par programme pour la section d'investissement. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant de la section de fonctionnement, équilibré en dépenses comme en recettes, s'élève à 1 400 477 € dont détail par chapitre,

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitre 011	407 030	Chapitre 002	211 493
Chapitre 012	644 408	Chapitre 013	11 563
Chapitre 014	-	Chapitre 70	86 200
Chapitre 022	2 000	Chapitre 73	750 059
Chapitre 023	159 708	Chapitre 74	294 632
Chapitre 65	145 931	Chapitre 75	44 430
Chapitre 66	17 851	Chapitre 77	2 100
Chapitre 67	1 000	Chapitre 042	-
Chapitre 68	9 000		
Chapitre 042	13 549		
<b>Total Général</b>	<b>1 400 477</b>	<b>Total Général</b>	<b>1 400 477</b>

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	200,00 €
APEL des Vignals	200,00 €
Association Tennis	100,00 €
Chenil	1 640,00 €
Divers (provision pour subv. exceptionnelles)	3 245,00 €
MJC des Salvages 1 <sup>er</sup> semestre 2021	535,00 €
MJC des Salvages 2 <sup>ème</sup> semestre 2021	535,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
ADMR	1 200,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiatiques	1 000,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers de Lacrouzette	100,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
Association les Aînés d'Adélaïde	500,00 €
Burlats Patrimoine et Culture	500,00 €
Subvention Volley Club Les Salvages	150,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

<b>Total des dépenses</b>	<b>1 023 021,00 €</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>860 338,00 €</b>
Remboursement d'emprunts, dépôts et cautionnement	118 938,00 €
Immos incorporelles, subventions d'équipement versées.	14 500,00 €
Acquisition terrains, installation voirie, matériel et outillage, mobilier	78 100,00 €
Travaux éclairage public	8 000,00 €
Aménagement espaces publics	55 000,00 €
Extension réseaux divers	20 000,00 €
Changement appareillage Eclairage Public	13 000,00 €
Aménagement salle polyvalente (étage ancien CAT)	10 000,00 €
Requalification entrée village Burlats	170 000,00 €
Travaux écoles	220 000,00 €
Travaux de voirie 2020	9 000 €
Vidéo protection	16 000 €
Travaux de voirie 2021	115 000 €
Titre participation SPL	12 800 €
Report investissement	162 683,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 023 021 €.

**Modification tableau d'évaluation des charges transférées 2020, attribution de compensation,**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par les Communes membres pour l'année 2020 et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 248 164 €.

**Evaluation charges transférées, attribution de compensation**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 140 063 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 245 113 € au titre de l'année 2021.

**Enveloppe Indemnitaire du personnel**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitaire (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Cette prime sera versée annuellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

**Création poste d'attaché**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour palier au départ à la retraite de Mme Marie-José GRÉGOIRE, responsable administratif et autorise Monsieur le Maire à nommer Mme Emmanuelle SAVARY sur ce poste et à prendre l'arrêté correspondant.

**Délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération prise le 11 juin 2020 qui confiait au Maire, par délégation, certaines attributions du Conseil Municipal et délègue également au Maire la possibilité de demander l'attribution de subventions, selon un plan de financement établi pour chaque opération. Cela permettra de solliciter des aides sans attendre une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Territorial pour l'acquisition de divers équipements afin d'aménager les différents espaces publics de la Commune (notamment à Lafontasse). Le devis estimatif de cette opération s'élève à 25 360 € HT.

Suite à un diagnostic de sécurité réalisé par la Gendarmerie Nationale, la Commune envisage d'implanter une caméra de vidéoprotection au carrefour des Salvages pour permettre la surveillance des espaces publics et de lutter notamment contre la délinquance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance pour financer cette opération dont le montant est estimé à 13 158,46 € HT.

**Cession bâtiment de la crèche « Les Petits Troubadours » à la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la vente à l'euro symbolique du bâtiment hébergeant la crèche « Les Petits Troubadours » à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre toutes les pièces afférentes à ce dossier. En effet, dans le cadre de l'exercice de la compétence intercommunale « Petite Enfance », cette entité est amenée, dans l'avenir, à assurer directement les charges de fonctionnement mais également tous les travaux d'investissement sur un équipement collectif dédié à un service public.

### **Dénomination de rue**

Considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies publiques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la dénomination officielle suivante :

- Rue du hameau de Missècle.

### **Exonération taxe foncière sur le non bâti pour les surfaces en agriculture biologique**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les agriculteurs qui exploitent leurs parcelles selon le mode de production biologique afin de les soutenir dans ce procédé et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Autorisation signature avenants n°1 aux contrats Eau et Assainissement avec la SPL « Eaux de Castres-Burlats »**

Le marché des travaux relatif aux contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été relancé par la SPL « Eaux de Castres-Burlats » qui a retenu un nouveau prestataire pour la réalisation de travaux sur canalisation et branchement. Les nouveaux prix étant différents de ceux annexés aux différents contrats de concession approuvés par délibération du 28 octobre 2019, il est nécessaire de modifier l'annexe D en réévaluant les bordereaux des prix de travaux aux conditions du prestataire retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants aux contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et autorise Monsieur le Maire à les signer.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

\*\*\*\*\*